

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

PREMIER MINISTRE

Secrétariat d'État
chargé des personnes handicapées

Arrêté du 18 octobre 2017 portant nomination des membres du jury de l'examen organisé en 2018 pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels

NOR : SSAA1730701A

La secrétaire d'État chargée des personnes handicapées,

Vu l'article D.312-116 du code de l'action sociale et des familles;

Vu l'arrêté du 15 décembre 1976 modifié relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels, et notamment son article 8;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2017 portant ouverture au titre de l'année 2018 d'une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels est composé ainsi qu'il suit :

I. – ÉPREUVES DE LA PREMIÈRE PARTIE

Président: M. Laurent DUBOIS-MAZEYRIE, adjoint au chef du bureau de l'insertion, de la citoyenneté et du parcours de vie des personnes handicapées, représentant le directeur général de la cohésion sociale (75 Paris).

Membres titulaires

M. Fabien MARMONIER, inspecteur de l'éducation nationale (17 La Rochelle).

Mme Françoise MAGNA, inspectrice pédagogique et technique des établissements pour déficients visuels relevant du secrétariat d'État chargé des personnes handicapées (75 Paris).

Dr Marie-Françoise CLOGENSON, ophtalmologiste, service d'intégration pour aveugles et malvoyants (75 Paris).

Mme Elisabeth BINCAZ, directrice du Centre national de formation des enseignants pour déficients sensoriels (73 Chambéry).

M. Stéphane HAGUES, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

Mme Marie VIRAC, enseignante, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

Mme Anne LHORO, enseignante, Institut des jeunes aveugles (31 Toulouse).

M. Laurent LINGE, enseignant, centre Louis-Braille (67 Strasbourg).

Personnes qualifiées

- M. Pascal AYMARD, directeur des enseignements, institut des Hauts Thébaudières (44 Vertou).
M. Julien BERTHIER, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).
M. Laurent BOURRIEN, enseignant, initiatives pour l'inclusion des déficients visuels (29 Quimper).
Mme Anne CHOTIN, enseignante, Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (92 Suresnes).
M. Yves FELIX, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).
Mme Agnès GUIBORA, chef de service, centre d'éducation pour déficients visuels (54 Nancy).
Mme Roselyne GUILLEMET, chef de service, Institut des jeunes aveugles (31 Toulouse).
Mme Frédérique GUMERY, chef de service, centre de rééducation pour déficients visuels (63 Clermont-Ferrand).
Mme Audrey HESPEL, enseignante, institut des jeunes aveugles (13 Marseille).
M. Éric KUENZI, chef de service, centre régional d'enseignement et d'éducation spécialisés pour déficients visuels (25 Besançon).
M. Éric OBYN, enseignant, centre de formation professionnelle pour personnes déficientes visuelles (75 Paris).
Mme Catherine PLANK, enseignante, conseillère départementale pour les troubles des fonctions visuelles, direction des services départementaux de l'éducation nationale (93 Bobigny).

Membres suppléants

- M. Patrick COLIN, psychologue, institut Michel-Fandre (51 Reims).
Mme Catherine FERTE, enseignante, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).
Dr Béatrice LE BAIL, ophtalmologiste, institut médico-éducatif Jean-Paul (91 Evry).
Mme Nathalie ZELMEUR, enseignante, centre Louis-Braille (67 Strasbourg).

II. – ÉPREUVES DE LA SECONDE PARTIE

Président: M. Laurent DUBOIS-MAZEYRIE, adjoint au chef du bureau de l'insertion, de la citoyenneté et du parcours de vie des personnes handicapées, représentant le directeur général de la cohésion sociale (75 Paris).

Membres titulaires

- M. Fabien MARMONIER, inspecteur de l'éducation nationale (17 La Rochelle).
Mme Françoise MAGNA, inspectrice pédagogique et technique des établissements pour déficients visuels relevant du secrétariat d'État chargé des personnes handicapées (75 Paris).
Dr Marie-Françoise CLOGENSON, ophtalmologiste, service d'intégration pour aveugles et malvoyants (75 Paris).
Mme Elisabeth BINCAZ, directrice du Centre national de formation des enseignants pour déficients sensoriels (73 Chambéry).
M. Julien BERTHIER, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).
M. Yves FELIX, enseignant, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).
Mme Sonia LE MAUFF, enseignante, institut des jeunes aveugles (59 Lille).
Mme Sylvie VOILQUÉ, enseignante, centre d'éducation pour déficients visuels (54 Nancy).

Personnes qualifiées

- Mme Marie-France ANATOLE, inspectrice de l'éducation nationale (972 Martinique).
M. Pascal AYMARD, directeur des enseignements, institut des Hauts Thébaudières (44 Vertou).
Mme Sophie BOUCHER, enseignante, centre Alfred-Peyrelongue (33 Ambarès-et-Lagrave).
M. Laurent BOURRIEN, enseignant, institut pour l'insertion des déficients visuels en Finistère (29 Quimper).
Mme Marie-Laure CACHENAUT, enseignante, établissement Jean-Lagarde (31 Ramonville-Saint-Agne).
Mme Anne CHOTIN, enseignante, Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (92 Suresnes).

Mme Agnès GUIBORA, chef de service, centre d'éducation pour déficients visuels (54 Nancy).
Mme Roselyne GUILLEMET, chef de service, institut des jeunes aveugles (31 Toulouse).
Mme Frédérique GUMERY, chef de service, centre de rééducation pour déficients visuels (63 Clermont-Ferrand).
Mme Solène JUVIN, enseignante, institut des Hauts Thébaudières (44 Vertou).
M. Éric KUENZI, chef de service, centre régional d'enseignement et d'éducation spécialisés pour déficients visuels (25 Besançon).
Mme Karine MAILLARD, enseignante, centre d'éducation pour déficients visuels (54 Nancy).
M. Boris NONNENMACHER, chef de service, établissement Charles-Loupot (83 Le Muy).
M. Éric OBYN, enseignant, centre de formation professionnelle pour personnes déficientes visuelles (75 Paris).
Mme Catherine PLANK, enseignante, conseillère départementale pour les troubles des fonctions visuelles, direction des services départementaux de l'éducation nationale (93 Bobigny).
Mme Véronique STAAT, inspectrice de l'éducation nationale (75 Paris).

Membres suppléants

M. Patrick COLIN, psychologue, institut Michel-Fandre (51 Reims).
Dr Béatrice LE BAIL, ophtalmologiste, institut médico-éducatif Jean-Paul (91 Evry).
M. Laurent LINGE, enseignant, centre Louis-Braille (67 Strasbourg).
Mme Marie VIRAC, enseignante, Institut national des jeunes aveugles (75 Paris).

Article 2

Cet examen est classé dans le groupe 2.

Article 3

Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une mention sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 18 octobre 2017.

Pour la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées,
et par délégation :
Le directeur général de la cohésion sociale,
J.-P. VINQUANT